

Des permanences d'accès au droit dispensées par le CIDFF des Yvelines ont lieu au sein du Tribunal de proximité de Rambouillet – 56 rue Gambetta 78120 Rambouillet, tous les premiers lundis de chaque mois, de 9h00 à 12h00.

De même, des permanences sont assurées par des conciliateurs de justice sur certains sites dans le ressort. Auxiliaire de justice bénévole, le conciliateur de justice participe au bon fonctionnement des services de la Justice. Après avoir été formé et avoir prêté serment, il a pour mission de permettre le règlement amiable des litiges, avant tout procès, dans certaines matières civiles : litiges entre voisins, entre propriétaires et locataires, litiges du droit de la consommation .